

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le huit septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Odette DIBON- CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : Jean-Baptiste LAMOTE - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Présentation de la réforme de la collecte des ordures ménagères par Jon ETCHART de la CAPB

La réforme de la collecte est présentée à l'ensemble du conseil municipal.

2. Approbation du compte rendu du 07 juillet 2020

Le compte rendu du 07 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Attribution d'un fonds de concours « Projet structurant Crédit d'une ludo-médiathèque » par la Communauté d'agglomération Pays Basque

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « Projet structurant » de 77 782 € pour la création d'une ludo-médiathèque,
- d'autoriser la Maire à signer la convention financière correspondante.

Le projet d'attribution d'un fonds de concours « Projet structurant Crédit d'une ludo-médiathèque » par la Communauté d'agglomération Pays Basque est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Attribution d'un fonds de concours « Accessibilité » par la Communauté d'agglomération Pays Basque

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « Accessibilité » de 8 000 € pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie du groupe scolaire et du trinquet,
- d'autoriser la Maire à signer la convention financière correspondante.

Le projet d'attribution d'un fonds de concours « Accessibilité » par la Communauté d'agglomération Pays Basque est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. Délégation au Maire pour ester en justice devant le Conseil d'Etat dans les affaires opposant la Commune à l'EURL HIRIGOYEN et M. Pierre HIRIGOYEN

Il est proposé au Conseil municipal de :

- de donner délégation à la Maire pour intenter au nom de la commune un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat dans les 2 affaires qui l'opposent à l'EURL HIRIGOYEN et M. Pierre HIRIGOYEN,
- de désigner Maître Julien OCCHIPINTI, avocat aux Conseils, comme avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans ces 2 instances,
- d'autoriser la Maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents.

La délégation pour ester en justice devant le Conseil d'Etat est donnée à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

6. Dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Il est proposé au Conseil municipal d'imputer les dépenses suivantes sur le poste budgétaire « 6232 - Fêtes et Cérémonies » :

- les dépenses liées au fleurissement des monuments lors de festivités,
- toutes les dépenses liées aux cérémonies publiques communales : cérémonies officielles (mariages, décès de personnes ayant participé à la vie de la commune, 11 novembre, 5 décembre, 8 mai, 18 juin, 14 juillet...), vœux annuels, fêtes de la commune,
- les dépenses liées aux réunions, repas, apéritifs des associations communales,
- les dépenses liées aux événements sportifs et culturels se déroulant sur le territoire de la commune (trophées, blason, coupes...),
- les dépenses liées aux événements liés à la carrière des agents (départ à la retraite...),
- les dépenses liées aux autres célébrations (sous réserve d'une délibération correspondante du conseil municipal).

L'imputation à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » des dépenses listées est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

7. Plan de financement pour l'acquisition du matériel informatique d'EYHARTZEA

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le plan de financement pour l'acquisition du matériel informatique d'EYHARTZEA excluant les dépenses non éligibles telles que la maintenance, l'hébergement et l'abonnement informatique ainsi que les étiquettes code barres, pour un montant estimé à 19 837.76 €,
- de charger la Maire de solliciter les aides financières de la DRAC pour ce projet.

Le plan de financement est adopté à l'unanimité.

Pour : 15 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

8. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire, Maïder BEHOTEGUY, et un représentant suppléant, Lionel DIRIBARNE, pour siéger au sein de la CLECT, conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Communautaire de la CAPB en date du 31 juillet 2020.

Maïder BEHOTEGUY et Lionel DIRIBARNE, sont désignés respectivement représentant titulaire et représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT, à l'unanimité.

Pour : 15 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

9. Mission d'assistance Maîtrise d'ouvrage de l'APGL pour le marché programme voirie 2020

Il est proposé au Conseil municipal

- de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence publique de Gestion Locale pour qu'il réalise une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider à suivre le marché du programme voirie 2020 conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition transmis,
- d'autoriser la Maire à signer cette convention.

La décision de faire appel au service intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'APGL est approuvée à l'unanimité.

Pour : 15 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

10. QUESTIONS DIVERSES

Appel à manifestation d'intérêt « Cluster Ruralités »

La Maire indique que les élus du Pole du Pays de Bidache ont souhaité répondre à l'appel à projet « Cluster Ruralités » de la région Nouvelle-Aquitaine portant sur la valorisation des productions locales et leur commercialisation en circuit-courts. Un groupe de travail composé de 2 élus par commune doit être constitué pour réfléchir sur l'accompagnement des producteurs. La 1^{ère} réunion méthodologique étant programmée le 14 septembre, elle fait appel aux candidatures. Martine CELHAY fait part de son expérience en la matière et constate qu'à ce jour il n'y a pas de réelles demandes de producteurs. Elle ajoute que l'échelle de la commune de Bardos ne lui semble pas opportune pour ce type d'action, les producteurs locaux étant déjà tous inscrits dans un circuit. La maire précise que la réflexion se fait à l'échelle des 7 communes du Pays de Bidache et que le premier objectif est bien de réunir tous les producteurs transformateurs pour avoir leur retour. Henri DIRIBARNE et la Maire représenteront la commune de Bardos dans ce groupe de travail.

Masques

La Maire indique avoir demandé des devis pour l'achat de masques chirurgicaux afin de satisfaire les besoins de la collectivité jusqu'à la fin de l'année.

Rentrée scolaire

La Maire évoque la rentrée scolaire 2020/2021 et s'enquiert du ressenti des conseillers parents d'élèves. Elle rappelle qu'en cas de cas déclarés de COVID se poserait la question d'une éventuelle fermeture.

Présentations lors de prochains CM

- La Maire indique avoir organisé une réunion de travail avec M. DELHEURE et M. MARIMPOUY du service technique de l'APGL sur le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade. Elle propose qu'ils viennent présenter le projet retravaillé en réunion lors de la séance de novembre 2020.
- La Maire rappelle que les personnes et entreprises intéressées par l'utilisation de l'espace de co-working maison Margaitenea doivent transmettre à la mairie les statuts de l'association qui le gèrera, afin de préparer le bail adéquat. Elle propose que les représentants de l'association viennent présenter le tiers-lieu lors de la séance de décembre 2020.

Parement façade d'entrée MARCA

La Maire indique avoir reçu 2 propositions de réfection de la façade d'entrée de la charcuterie MARCA dans la continuité de celle existant sur la rue. Elle comprend le souhait de l'exploitant de vouloir y apposer ce même parement, pour autant l'effet pourrait assombrir l'entrée et elle rappelle qu'un tel parement serait non conforme au règlement du PLU. Au vu de ces éléments et la boutique étant déjà mise en visibilité par le parement de la rue, les conseillers décident à la majorité de restaurer l'entrée en rafraîchissant la peinture rose du mur et en apposant l'ardoise souhaitée à droite de la porte d'entrée. Lionel DIRIBARNE et Jérôme DACHARY émettent un avis favorable au parement.

Questions des conseillers

- Martine CELHAY souhaiterait que le chemin de Béterbide soit réservé aux seuls riverains. Elle déplore le passage de camions semi sur un itinéraire apparaissant sur les GPS mais non adapté à la grande circulation et aux tonnages élevés. La Maire indique que ce sujet sera étudié en commission voirie.
Elle regrette l'absence de pavage continu de l'ikurrina sur la mairie. Il lui est répondu que les pavages obéissent à des règles précises mais qu'il sera remis lorsque ce sera possible.

- Elisabeth TOURATON souhaiterait que le permis de construire de la société BASTIDARRA soit présenté à l'ensemble des conseillers, et non seulement à la Commission d'urbanisme. La Maire indique que ce sera chose faite à l'issue de la phase d'instruction du permis.
- Geneviève DULIN rappelle 2 dates à la commission « Urbanisme - Environnement - Eau – Assainissement » : celle du 19 septembre pour le rendez-vous avec Régis PECASTAINGS et celle du 26 septembre pour la visite du parcours de l'eau d'Hauterive.
- Jérôme DACHARY souhaiterait connaître la date d'ouverture du restaurant « Chez Odile ». La Maire lui indique que le passage des commissions accessibilité de la sous-préfecture et sécurité incendie du SDIS sera un préalable à l'ouverture de l'établissement. Celles-ci ne pourront être sollicitées par la maire que quand les exploitants auront signifié la fin des travaux et seront donc prêts à ouvrir.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 06 octobre 2020.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H10.


La Maire,
Maïder BEHOTEGUY.

